



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/058

Genève, le 25 avril 2025

CONCERNE :

Vingtième session de la Conférence des Parties

Informations générales

1. Dates et lieu

La vingtième session de la Conférence des Parties (CoP20) se tiendra à Samarkand, en Ouzbékistan, du **lundi 24 novembre au vendredi 5 décembre 2025**, à l'adresse suivante :

[Silk Road Samarkand Congress Center](#)

Rowing canal
Konigil massif
Samarkand, Ouzbékistan

Les soixante-dix-neuvième et quatre-vingtième sessions du Comité permanent se tiendront respectivement le 23 novembre et le 5 décembre au même endroit.

2. Inscription

L'inscription en ligne sera bientôt ouverte à tous les participants. Toutes les Parties recevront dans un délai d'une semaine un lien personnalisé d'inscription par email aux adresses électroniques des organes de gestion figurant dans le [répertoire en ligne CITES](#). Tous les observateurs inscrits à la CoP19 recevront également un tel lien. Si un participant ne reçoit pas le lien pour des raisons techniques, il lui est possible de commencer la procédure d'inscription en envoyant une lettre de nomination à l'adresse suivante : registration@cites.org.

La date limite d'enregistrement est fixée au **jeudi 25 septembre 2025** pour les observateurs (non-Parties, Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, organisations intergouvernementales, non gouvernementales et secteur privé). Bien qu'il n'existe pas de date limite pour les Parties, tous les délégués des Parties sont vivement encouragés à s'inscrire avant le **lundi 10 novembre 2025**.

Dans le cadre de la procédure d'inscription, les organes de gestion et observateurs sont priés d'envoyer une lettre de nomination portant les noms et adresses de courriel de leurs délégués. Il ne s'agit en aucun cas de remplacer les lettres de créance mais de permettre au Secrétariat d'obtenir une confirmation officielle de la composition des délégations. Après réception de cette lettre de nomination, les délégués recevront leur carte d'accès prioritaire et une lettre d'assistance à la demande de visa par courriel.

Toute question sur l'inscription doit être adressée à registration@cites.org.

3. Lettres de créance des Parties

Il est rappelé aux Parties que, conformément à l'article 5 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, pour être habilités à représenter une Partie à une session de la CoP, les représentants de cette Partie doivent avoir des pouvoirs conférés par une autorité compétente. [Des Directives relatives à la présentation des lettres de créance des représentants des Parties aux sessions de la CoP](#) sont disponibles sur le site web de la CITES. Veuillez noter que les lettres de créance doivent être émises sur papier à en-tête officiel et signées par le chef de l'État, le chef du gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères ou un autre signataire (en capacité provisoire ou intérimaire), ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation, habilitant le représentant à participer à la session.

Toutes les lettres de créance doivent être envoyées à credentials@cites.org avec copie à penelope.benn@cites.org, au plus tard le **lundi 17 novembre 2025**. Les originaux doivent être remis au Secrétariat lors de la session de la Conférence des Parties.

4. Inscription et frais de participation pour les observateurs

Toutes les organisations observatrices autres que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées (c'est-à-dire organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et secteur privé) doivent acquitter des frais de participation de **600 USD pour le premier participant et 300 USD pour chaque participant additionnel**. Tous les paiements doivent être acquittés 30 jours avant le début de la CoP20, soit avant le **samedi 25 octobre 2025**, suivant les instructions fournies par le Secrétariat. Pour les paiements, veuillez contacter elizabeth.warui@un.org.

Organisations internationales non gouvernementales

Pour être enregistrée par le Secrétariat, toute organisation internationale non gouvernementale doit faire la preuve qu'elle est :

- a) qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages ; et
- b) une organisation de plein droit, avec une personnalité juridique et un caractère, un mandat et un programme d'activités internationaux.

Les organisations qui ont été inscrites en tant qu'organisations internationales non gouvernementales lors de la dix-huitième ou dix-neuvième session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève, 2019 ; CoP19, Panama City, 2022) ne sont pas tenues de fournir à nouveau ces informations.

Toute organisation internationale non gouvernementale qui souhaite être représentée à la CoP20 mais n'a pas été enregistrée comme telle à la CoP18 ou à la CoP19 doit communiquer sa demande au Secrétariat, avec les informations démontrant qu'elle remplit les critères énoncés ci-dessus, **au plus tard le jeudi 25 septembre 2025**.

Organisations nationales non gouvernementales et entités du secteur privé

Il est rappelé aux organisations nationales non gouvernementales et aux entités du secteur privé que, pour participer à la CoP20, elles doivent avoir obtenu, à l'avance, l'approbation de l'organe de gestion de l'État où elles sont situées, ou dans lequel elles ont leur siège, conformément aux dispositions du paragraphe 2 b) de l'article 4, du règlement intérieur. Les noms des représentants de ces organisations et entités, et les preuves de l'approbation de l'organe de gestion, doivent être soumis au Secrétariat au plus tard le **jeudi 25 septembre 2025**, conformément au paragraphe 3 a) de l'article 4 du règlement intérieur.

Toute question sur la documentation ci-dessus et sur les frais de participation doit être adressée à registration@cites.org.

5. Réservations d'hôtel

Les délégués, y compris les délégués parrainés, sont responsables de leurs propres réservations d'hôtel et devraient réserver leur chambre dès que possible.

Le pays d'accueil est en train de créer une plateforme dédiée à la réservation d'hôtels consacré à la CoP20. Une notification distincte sera envoyée aux Parties avec des précisions sur les services fournis par le pays hôte, y compris la plateforme de réservation d'hôtels. Toutes les demandes concernant l'hébergement doivent être faites via cette plateforme.

6. Documentation de la Conférence

Le Secrétariat et le pays hôte s'engagent à faire en sorte que la CoP20 soit durable et neutre sur le plan climatique, notamment en encourageant une approche PaperSmart. L'accès aux documents de la session sera fourni par voie électronique sur le site web de la CITES.

7. Visas

Chaque participant doit se procurer son propre visa et devrait entamer la procédure dès que possible.

Le pays d'accueil a fourni des informations relatives aux exigences en matière de visa qui sont présentées dans l'annexe à la présente notification. Cela est particulièrement pertinent pour les participants originaires de pays ne disposant pas de mission diplomatique ouzbèke. Veuillez examiner attentivement ces informations afin de déterminer les démarches applicables à votre pays.

Les participants d'un pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa d'entrée en Ouzbékistan sont invités à s'inscrire dès que possible afin d'obtenir du Secrétariat une lettre d'assistance à la demande de visa et à entamer les démarches dès que possible.

Toute question relative aux visas doit être adressée à samarkandvisa@gmail.com.

8. Espaces de bureau et d'exposition

Le pays d'accueil envisage actuellement la possibilité de mettre à disposition des espaces de bureau et d'exposition dans des structures temporaires adjacentes au lieu de la CoP20. Ces installations seraient proposées sur la base du recouvrement des coûts, sous réserve d'un nombre suffisant de manifestations d'intérêt de la part des participants.

Les demandes de réservation ou toute question concernant les espaces de bureau et d'exposition doivent être envoyées à shagazatov.uzb@gmail.com, shagazatov@interforum.uz et abdullaev_davron@mail.ru, avec « CITES COP20 OFFICE/EXHIBITION SPACE » dans l'objet du courriel.

Une décision sera prise et communiquée dans une notification distincte aux Parties, accompagnée des détails concernant les services fournis par le pays d'accueil.

9. Activités parallèles

Les organisateurs d'activités parallèles doivent soumettre leur demande [en ligne ici](#) avant le **31 juillet 2025**. Veuillez noter que seules les Parties et les organisations observatrices accréditées peuvent organiser des activités parallèles.

Le Secrétariat CITES pourra confirmer l'organisation d'activités parallèles d'ici **au 18 août 2025**. Une fois le programme confirmé, les organisateurs recevront des détails de contact pour vos demandes en matière de technologie de l'information ou de restauration.

10. Médias

Les représentants des médias sont invités à soumettre leur demande d'accréditation à l'aide d'un formulaire qui sera disponible sur la [page web de la CoP20](#).

Toute question concernant les médias doit être adressée au Secrétariat CITES, à l'adresse suivante : cites-media@cites.org.

11. Autres informations

D'autres informations sur les conditions d'entrée relatives aux questions sanitaires et à la COVID, les détails de paiement pour les bureaux et les espaces d'exposition ainsi que l'envoi de matériel en Ouzbékistan seront fournies dans une notification qui sera publiée ultérieurement, ainsi que sur la [page web de la CoP20](#).

PASSEPORT ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VISA

Vous trouverez ci-dessous la liste des pays et territoires avec leurs exigences respectives en matière de visa.

Les citoyens des **pays admis à prétendre à un visa électronique (*e/visa*)** peuvent en faire la demande sur ce lien (<https://e-visa.gov.uz/main>) ou obtenir des visas grâce à une procédure simplifiée dans les bureaux consulaires ouzbèques.

Pour les **visas à l'arrivée** et la **délivrance dans les bureaux consulaires de l'Ouzbékistan**, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Remplissez une demande en suivant ce lien (<https://visa.mfa.uz/info-travel/create>) et téléchargez le fichier.
 - Pour *Purpose of visit* (le but de la visite), écrivez « **Attend CITES CoP20 as representative of [nom de la Partie ou de l'organisation]** »
 - Pour *Inviting Party* (la Partie invitante), écrivez « **Ministry of Ecology, Environmental Protection & Climate Change, Uzbekistan, and CITES Secretariat** »
 - Pour *Duration of visa procedure* (la durée de la procédure de visa), sélectionnez **Urgent**
 - Pour *Residence in Uzbekistan* (la résidence en Ouzbékistan), indiquez le nom et l'adresse de votre hôtel.
2. Soumettez la demande, ainsi que la lettre de visa générée par le système d'enregistrement de la CITES CoP20 (KRONOS) par courrier électronique à samarkandvisa@gmail.com

Vous trouverez de plus amples informations et instructions ici : <https://www.mfa.uz/en/pages/visa-republic-uzb> et <https://e-visa.gov.uz/what-you-need-to-know>.

Pour demander un visa ouzbèque, le passeport du demandeur doit être valide six mois après la date de départ et comporter deux pages vierges de visa.

Partie	Avez-vous besoin d'un visa pour l'Ouzbékistan ?		Comment demander un visa ?		
	Sans visa (jusqu'à 10, 30 et 60 jours) ou exempté de visa	pas de dérogation (visa obligatoire)	Admis à prétendre à un e visa*	À l'ambassade/consulat local de l'Ouzbékistan **	Visa à l'arrivée uniquement
Afghanistan		x		x	
Albanie		x	x		
Algérie		x	x		
Andorre	30 jours				
Angola		x	x		
Antigua-et-Barbuda	30 jours				
Argentine	30 jours				
Arménie	exempté		n/a	n/a	n/a
Australie	30 jours				
Autriche	30 jours				
Azerbaïdjan	exempté		n/a	n/a	n/a
Bahamas	30 jours				
Bahreïn	10 jours		x		
Bangladesh		x	x		
Barbade	30 jours				
Bélarus	exempté		n/a	n/a	n/a
Belgique	30 jours				
Belize	30 jours				

Bénin		x			x
Bhoutan		x	x		
Bolivie (État plurinational de)		x	x		
Bosnie-Herzégovine	30 jours				
Botswana		x			x
Brésil	30 jours				
Brunéi Darussalam	30 jours				
Bulgarie	30 jours				
Burkina Faso		x			x
Burundi		x			x
Cabo Verde		x	x		
Cambodge		x	x		
Cameroun		x	x		
Canada	30 jours				
République centrafricaine		x			x
Tchad		x			x
Chili	30 jours				
Chine	10 jours		x		
Colombie		x	x		
Comores		x			x
Congo		x			x
Costa Rica	30 jours				
Côte d'Ivoire		x	x		
Croatie	30 jours				
Cuba	30 jours				
Chypre	30 jours				
République tchèque	30 jours				
République démocratique du Congo		x			x
Danemark	30 jours				
Djibouti		x			x
Dominique	30 jours				
République dominicaine	30 jours				
Équateur		x	x		
Égypte		x	x	x	
El Salvador	30 jours				
Guinée équatoriale		x			x
Érythrée		x			x
Estonie	30 jours				
Eswatini		x			x
Éthiopie		x			x
Fidji		x	x		
Finlande	30 jours				
France	30 jours				
Gabon		x	x		
Gambie		x			x
Géorgie	exempté				
Allemagne	30 jours				
Ghana		x	x		
Grèce	30 jours				
Grenade	30 jours				
Guatemala	30 jours				
Guinée		x			x
Guinée-Bissau		x			x
Guyana		x	x		
Honduras	30 jours				

Hongrie	30 jours			x	
Islande+	30 jours				
Inde		x	x	x	
Indonésie	30 jours				
Iran (République islamique d')		x	x	x	
Iraq		x			x
Irlande	30 jours				
Israël	30 jours				
Italie	30 jours				
Jamaïque	30 jours				
Japon	30 jours				
Jordanie		x	x		
Kazakhstan	exempté		n/a	n/a	n/a
Kenya		x			x
Koweït	10 jours		x	x	
Kirghizistan	60 jours				
République démocratique populaire lao		x	x		
Lettonie	30 jours				
Liban		x	x		
Lesotho		x			x
Libéria		x			x
Libye		x			x
Liechtenstein	30 jours				
Lituanie	30 jours				
Luxembourg	30 jours				
Madagascar		x			x
Malawi		x			x
Malaisie	30 jours				
Maldives		x	x		
Mali		x			x
Malte	30 jours				
Mauritanie		x			x
Maurice		x	x		
Mexique	30 jours				
Monaco	30 jours				
Mongolie	30 jours				
Monténégro	30 jours				
Maroc		x	x		
Mozambique		x			x
Myanmar		x			x
Namibie		x			x
Népal		x	x		
Pays-Bas	30 jours				
Nouvelle-Zélande	30 jours				
Nicaragua	30 jours				
Niger		x			x
Nigéria		x			x
Macédoine du Nord		x			x
Norvège	30 jours				
Oman	10 jours		x	x	
Pakistan		x		x	
Palaos		x	x		
Panama	30 jours				
Papouasie-Nouvelle-Guinée		x			x
Paraguay		x	x		

Pérou		x	x		
Philippines		x	x		
Pologne	30 jours				
Portugal	30 jours				
Qatar	30 jours		(x)		
République de Corée	30 jours				
République de Moldova	exempté		n/a	n/a	n/a
Roumanie	30 jours				
Fédération de Russie	exempté		n/a	n/a	n/a
Rwanda		x			x
Saint-Kitts-et-Nevis	30 jours				
Sainte-Lucie	30 jours				
Saint-Vincent-et-les Grenadines	30 jours				
Samoa		x	x		
Saint-Marin	30 jours				
Sao Tomé-et-Principe		x			x
Arabie saoudite		x	x	x	
Sénégal		x	x		
Serbie	30 jours				
Seychelles		x	x		
Sierra Leone		x			x
Singapour	30 jours				
Slovaquie	30 jours				
Slovénie	30 jours				
Îles Salomon		x	x		
Somalie		x			x
Afrique du Sud		x	x		
Espagne	30 jours				
Sri Lanka		x	x		
Soudan		x			x
Suriname		x	x		
Suède	30 jours				
Suisse	30 jours				
République arabe syrienne		x			x
Tadjikistan	30 jours				
Thaïlande		x	x	x	
Togo		x			x
Tonga		x	x		
Trinité-et-Tobago	30 jours				
Tunisie		x	x		
Türkiye	30 jours				
Turkménistan		x		x	
Ouganda		x			x
l'Ukraine+	exempté		n/a	n/a	n/a
Émirats arabes unis	30 jours				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30 jours				
République-Unie de Tanzanie		x			x
États-Unis d'Amérique		x	x	x	
Uruguay		x	x		
Vanuatu		x	x		
Venezuela (République bolivarienne du)		x	x		
Viet Nam		x	x		
Yémen		x			x

Zambie		x			x
Zimbabwe		x			x

** Les citoyens des pays éligibles au visa électronique peuvent également demander un visa à l'arrivée ou auprès de l'ambassade/consulat local de l'Ouzbékistan.*

*** L'Ouzbékistan a une ambassade/consulat dans les pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Arabie Saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Kirghizstan, Lettonie, Malaisie, Oman, Pakistan, Pologne, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Thaïlande, Türkiye et Ukraine.*